

N° DEL 2013.01.30/008

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 30 janvier 2013 à 18h30** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

**CONVOCAATION**

Date	24/01/2013
Affichage	24/01/2013

**NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

**THEME : PATRIMOINE 4**

**OBJET : COMMUNICATION  
Y – ETUDE PREALABLE –  
DEMANDE DE  
SUBVENTIONS.**

**Etaient Présents** : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard.  
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.  
CODURI Laetitia pouvoir à RAPANOEL Séverine.  
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

**Absents-Excusés :**

MARCADET Didier, PONSART Marie-Hélène, CODURI Laetitia, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine.

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

La ville de Briançon poursuit sa politique de restauration de son patrimoine et a inscrit à son plan de gestion, de conservation et de développement durable des fortifications - Enjeu 1 préservation de la valeur universelle exceptionnelle du site Vauban – Objectif 3 (définition de travaux de sauvetage et de restauration des sites).

Les façades et toitures de la Communication Y sont classées au titre des monuments historiques, les terrains nus et attenants sont inscrits au titre des monuments historiques. L'ouvrage est inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial au titre des fortifications de Vauban.

La Communication Y a fait l'objet d'une étude préalable à la restauration générale en 1995, réalisée par François Botton, Architecte en chef des Monuments Historiques.

Concernant les fortifications, cette étude s'appuyait sur un repérage des désordres sur la base d'un relevé systématique des élévations. Les travaux proposés consistaient essentiellement en une restauration des parements.

Le bâtiment principal a été mis hors d'eau. Toutefois, les ouvrages périphériques et les fortifications qui constituent l'essentiel de l'ouvrage ont continué à se dégrader.

Une étude préalable concernant l'état sanitaire des fortifications semble indispensable. Il s'agit de réactualiser l'étude de 1995 afin de tenir compte de l'évolution de l'état sanitaire et des coûts, ainsi que des nouvelles perspectives de réutilisation.

#### **Les objectifs de l'étude proposée :**

- Mise à jour du bilan sanitaire ;
- Prise en compte des aménagements, arrière des remparts afin de remettre en service les éventuels systèmes de collecte et d'évacuation des eaux pluviales ;
- Redéfinition des priorités d'intervention pour tenir compte de l'évolution de l'état sanitaire et des perspectives de réutilisation ;
- Réactualisation des coûts et phasage des travaux.

#### **Le contenu de l'étude :**

- Synthèse historique
- Dossier photographique
- Compléments de relevés architecturaux des élévations
- Coupes transversales sur les principaux ouvrages
- Repérage en plan des dispositifs éventuels de collecte et d'évacuation des eaux pluviales
- Actualisation du bilan sanitaire repéré sur les documents graphiques
- Projet de restauration
- Proposition de programme de travaux relevant de l'entretien et de la restauration
- Estimation des travaux envisagés
- Proposition de phasage d'intervention

Le montant estimatif de l'étude s'élève à 20 000 € HT.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Etat DRAC (50%)	10 000 € HT
Département (20%)	4 000 € HT
Région (20%)	4 000 € HT
Ville (10%)	2 000 € HT
Total	20 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération et de décider de sa réalisation ;
- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget 2013 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,  
  
Gérard FROMM



TRANSMIS LE 06 FEV. 2013  
PUBLIÉ LE 06 FEV. 2013  
NOTIFIÉ LE 08 FEV. 2013